



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
☒ 03.22.95.16.81
@ : omeurillon@somme.fff.fr

Saison 2017/2018

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U13 (JOUEURS NES EN 2005)

« 1^{er} Tour »

« Concours Pôle Espoir de Liévin »

LIEU : ABBEVILLE MENCHECOURT

DATE : Mercredi 15 Novembre 2017

HORAIRE : 13H45

(43 dont 3GB) JOUEURS CONVOQUES

SC ABBEVILLE(11)	<i>CHEVRIS Lucas(?) – CRETON Maximilien*(?) – DE BAILLIENCOURT Jules(?) – DEUX Tom(?) – JORAND Enzo*(?) – NAVETTE Noé*(?) – NIQUET Enzo*(?) TABACHE Medhy*(?) – VANDESTEENE Louis*(?) – VAQUETTE Bastien*(?) – VIOLET Louis*(?)</i>
ABBEVILLE MENCHECOURT(5)	<i>BELLETTTE Tony(?) – BREGERE Clément(?) – CHIVOT OMER Gaël*(?) LEBOSSE Kevin*(?) – MAGNEZ Kylian(?)</i>
JS MIANNAY(8)	<i>BUTEL Adam*(GB) – CACHEUX Etienne*(MA) – MARESCA Enzo*(DC) – MICHIELS Antony(LG) – MOIGNET Yanis*(LD) – POTREL Jules *(MA) – ROUZOT Sacha*(MA) – THELIN Benoit(A)</i>
US ABBEVILLE(7)	<i>BERTON Jason(LD) – CAT Enzo*(MD) – DUBUS Kyllian(A) – DUFOSSE Brian*(LD/LG) – FLICOURT Justin*(MG) – LELEU Théo*(LG) – <u>MONGIN Louis*(GB)</u></i>
FC LA CENTULOISE(12)	<i>BOCQUET Victor(A) – DESVISME Clément*(A) – GOSELIN Sam(D) – <u>GREVET Melvyn*(GB)</u> – KARMAN Dorian(D) – LEGRAND Enzo(MA) – LOISEL Simon(D) – PEREIRA Thiago(M) – ROPITAL Hugo(A) – ROPITAL Maxence(GB) – SANDOZ Baptiste*(D) – SAVREUX Emile*(D/MA)</i>
ENCADREMENT	<i>WARGNIER Christophe – VESTEGHEM Mathieu – GRAINDOR Stéphane (Abbeville SC) – BETTEFORT Gaétan(La Centuloise) – MOUGIN Ludovic(US Abbeville)</i>
ABSENTS EXCUSES (Blessé)	

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avvertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :

• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	